



Compte-rendu du Conseil Communautaire du 11 septembre à Mattexey

Etaient réunis sous la présidence de Jean-Marie GRAVIER : membres titulaires : **39**, présents (titulaires ou suppléants) : **26**

Essey la Côte	M. Patrick BARBIER	
Fraimbois	M. François GENAY	M. Daniel LOPPION
Franconville	M. Bernard VAUTRIN	
Gerbéviller	M. Bernard SENE	
	M. Fabrice JACQUOT	
Giriviller	M. Olivier SIMON	
Haudonville	M. Jean-Marie GRAVIER	
Lamath	M. Bernard GENAY	Mme Agnès LASSIETTE
Magnières	M. Pascal BURGAIN	M. Jean-Pierre SCHEIRLINCK
	Mme Marie Jeanne CHATEAU	
Mattexey	M. Jean-Marc FLEURENCE	M. Rémi VUILLAUME
Moriviller	M. André FERRY	M. Jean-Marie GEOFFROY
Moyen	M. Bernard RENAULD	
Remenoville	M. Alain BAILLY	
Seranville	M. Hubert HAGNIEL	
Vallois	M. Pierre MANGEOLLE	
Vathiménil	M. Claude ANDRE	
	Mme Brigitte BUGNOT	
Vennezey	Mme Françoise BALLAND	
Xermaménil	M. Laurent GELLENONCOURT	M. Bruno MATHIEU

Absents excusés :

Mesdames : Bernadette GAUCHE (Haudonville), Jeanne VIRIAT (Remenoville), Maryse SOITIN (Seranville), Messieurs THOMAS (Franconville), HERBELIN (Gerbéviller), THOMASSIN (Moyen), HENRY (Vallois), LECLERE (Vathiménil), ALBERT, SALVI (Xermaménil).

Assistaient également à la séance :

Virginie CONTAL, directrice, Guillaume STINNER (bureau d'étude SINBIO)

*

* *

1) Approbation du compte-rendu de la réunion du Conseil Communautaire du 3 juillet 2007 à Xermaménil

Le Président rappelle les points principaux du compte-rendu de la réunion du dernier Conseil Communautaire.

Délibération n°051/2007 : approbation du compte-rendu du conseil communautaire du 3 juillet 2007 à Xermaménil

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire approuve le compte rendu du Conseil Communautaire du 3 juillet 2007 à Xermaménil tel qu'il lui est présenté.

Délibération adoptée à l'unanimité.

2) « cours d'eau »

2.1. Programme de travaux

Guillaume STINNER présente les résultats de l'étude (cf. document joint).

J.M. GRAVIER précise que le programme de travaux sur la partie « Mortagne » peut paraître important, malgré les programmes engagés dans les années passées mais il est important de continuer à entretenir la Mortagne pour ne pas perdre le bénéfice des travaux réalisés.

Compte tenu des montants, il est proposé de répartir les travaux sur une période de 5 ans.

- o 2008-2009-2010 : travaux sur Mortagne et éventuellement quelques travaux de même nature sur les ruisseaux.
- o 2011 – 2012 : travaux sur les ruisseaux.

La dépense annuelle est approximativement autour de 100 000 € HT.

La réunion avec les financeurs (Conseil Général et agence de l'eau) s'est déroulée le 4 septembre. L'agence de l'eau travaille sur des programmes pluriannuels de 3 ans avec une aide à hauteur de 50 % et le conseil général avec une aide de 30 %.

Le reste à charge pour la communauté de communes serait d'environ 20 000 € par an. J.M. GRAVIER précise que le résultat financier estimatif en fin d'année 2007, sera d'un peu plus 100 000 €. Il propose d'utiliser cet excédent pour financer les travaux sur les cours d'eau et ainsi préserver la capacité d'emprunt pour d'autres projets d'importance (compte tenu de la capacité financière annuelle comprise entre 20 000 € et 25 000 €).

B. GENAY demande quelle sera la chronologie de ce programme quinquennal.

J.M. GRAVIER répond que sur l'ancien programme, les travaux ont été réalisés de l'amont vers l'aval (même si ce n'est pas la logique des choses). Il propose que l'on recommence donc également par l'amont (Magnières).

L. GELLENONCOURT questionne sur l'articulation avec d'éventuels travaux inscrits dans le PAPI Meurthe.

J.M. GRAVIER pense que les travaux envisagés dans le PAPI seront plutôt de type « retenue d'eau ». Une réunion pour le compte-rendu de l'étude « PAPI » est organisée le 25 septembre à Raon l'étape. P. MANGEOLLE suit ces réunions.

Les travaux sur la Mortagne ne démarreront pas avant l'été 2008. Nous aurons alors des informations plus précises sur les projets inscrits au PAPI et nous pourrions adapter notre programme.

B. BUGNOT demande comment se passeront les conventions avec les agriculteurs et les propriétaires riverains.

J.M. GRAVIER répond que la Communauté de Communes de la Haute-Moselotte (Vosges) a mis en place ce genre de dispositif avec succès. Il est prévu d'aller les rencontrer pour partager leur expérience.

Concernant les propriétaires riverains, l'intervention de la communauté de communes se fera dans le cadre d'une déclaration d'intérêt général l'autorisant à intervenir sur des terrains privés.

C. ANDRE demande s'il y aura des possibilités de modifier le programme de travaux en cas d'événements particuliers.

J.M. GRAVIER répond qu'il y aura possibilité de moduler le contenu des travaux à condition de demander l'accord des partenaires financiers.

Délibération n°052/2007 : validation du programme de travaux sur les cours d'eau

Le bureau d'études Sinbio a réalisé le diagnostic sur les cours d'eau relevant de la compétence de la Communauté de Communes de la Mortagne et propose un programme d'actions (en annexe).

Le programme de travaux se divise en phases pluriannuelles :

- une première phase de 2008 à 2010
- une seconde phase de 2011 à 2012.

Le conseil communautaire :

- valide l'ensemble du programme,
- sollicite les financements pour la réalisation des travaux de la première phase auprès de l'agence de l'eau, du conseil général et autres financeurs,
- autorise le Président à signer tous les documents y afférents.

Délibération adoptée à l'unanimité.

2.2 Déclaration « loi sur l'eau »

Afin d'être autorisé à réaliser les travaux dans le lit et sur les berges de rivières (loi sur l'eau) et en lieu et place des propriétaires riverains (déclaration d'intérêt général), il est nécessaire de constituer un dossier « loi sur l'eau ».
Le groupe de travail et le bureau proposent de retenir Sinbio pour cette prestation.

F. GENAY précise qu'il sera important de faire la déclaration sur une période légèrement plus longue que la durée prévisionnelle des travaux (une ou deux années de plus).

Délibération n°053/2007 : déclaration « loi sur l'eau »

Afin de permettre la réalisation des travaux sur les cours d'eau, il est nécessaire de constituer un dossier « déclaration loi sur l'eau ».

Le groupe de travail propose de retenir le bureau d'études Sinbio pour établir ce dossier pour un montant de 1 990 € HT, soit 2 380,04 TTC.

Le Conseil Communautaire valide cette proposition et autorise le Président à signer tous les documents y afférents.

Délibération adoptée à l'unanimité.

2.3. Choix d'un maître d'œuvre pour les travaux sur les cours d'eau.

Le groupe de travail et le bureau proposent de retenir Sinbio comme maître d'œuvre pour la réalisation du programme pluriannuel de travaux.

Délibération n°054/2007 : choix du maître d'œuvre pour la réalisation des travaux sur les cours d'eau

Afin d'accompagner la réalisation du programme de travaux sur les cours d'eau, le groupe de travail propose de retenir le bureau d'études Sinbio comme maître d'œuvre, dont les missions sont définies dans le contrat annexé à la présente délibération.

Sa rémunération correspond à 5 % des travaux réalisés.

Le Conseil Communautaire valide cette proposition et autorise le Président à signer tous les documents y afférents.

Délibération adoptée à l'unanimité.

3) Convention de Développement Local : 2^{ème} tranche

5 projets sont proposés à la CDL.

Concernant le projet « miscanthus », F. GENAY demande si des granulés seront disponibles cet hiver.

R. VUILLAUME répond que pour cet hiver, il n'y aura pas a priori de granulés produits par la SARL en vente. Des essais sont nécessaires avant d'avoir la qualité requise pour un bon rendement. La difficulté est de trouver de la matière sèche.

R. VUILLAUME trouve dommage que les plantations ne soient pas aidées.

	coût travaux	CG	CCM
projet "miscanthus"	80 648,00 €	20 000,00 €	
portes de granges	32 000,00 €	4 800,00 €	3 200,00 €
stagiaires jeunesse	1 200,00 €	600,00 €	600,00 €
formation urbanisme	3 000,00 €	1 500,00 €	1 500,00 €
grange Mattexey	50 000,00 €	8 500,00 €	1 500,00 €
Total	166 848,00 €	35 400,00 €	6 800,00 €

Délibération n°055/2007 : convention de développement local 2^{ème} tranche 2007

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire :

- *approuve la deuxième tranche d'actions de la Convention de Développement Local 2007 (tableau joint)*
- *sollicite le soutien du Conseil Général de Meurthe-et-Moselle afin de pouvoir financer ces actions*
- *charge le Président de négocier les financements correspondants*

Il charge le Président de signer tous les documents y afférents.

Délibération adoptée à l'unanimité.

4) Tourisme

4.1. Règlement touristique

J.M. GRAVIER présente la proposition de règlement touristique.

D. LOPPION demande s'il ne faudrait pas préciser ce que l'on entend par activités touristiques.

J.M. GRAVIER pense qu'il est plus judicieux de ne pas donner trop de précisions qui pourraient être contraignantes pour le traitement des dossiers et propose de faire confiance au groupe « tourisme » pour juger de la pertinence d'une action.

L. GELLENONCOURT demande s'il est possible de cumuler l'aide « culture » et l'aide « tourisme ».

J.M. GRAVIER répond qu'une seule des 2 aides sera accordée à l'action proposée et que les groupes de travail concernés jugeront de quels champs elle relève.

Délibération n°056/2007 : règlement d'aides à la promotion touristique

Le groupe de travail « tourisme » souhaite mettre en place un règlement d'aides à la promotion touristique et disposer d'une enveloppe financière sur le même principe que les aides culturelles.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire approuve le règlement d'aide à la promotion touristique tel qu'il lui est présenté (document ci-joint) et donne pouvoir au président pour signer tous les documents y afférents.

Délibération adoptée à l'unanimité.

4.2. Demande de subvention de l'association «Val de Mortagne »

J.M. GRAVIER présente la demande de l'association Val de Mortagne concernant l'organisation de la manifestation « Draisine à Grande Vitesse », autour de l'arrivée du TGV.

Le groupe de travail « tourisme » propose d'attribuer une aide de 2 000 €.

Délibération n°057/2007 : demande de subvention : association Val de Mortagne

L'Association Val de Mortagne avait sollicité la Communauté de Communes de la Mortagne pour une aide à l'organisation d'une manifestation autour de l'arrivée du TGV. Le montant prévisionnel de l'action était de 6 840 € TTC, les dépenses réelles sont de 8 877,77€ TTC.

La demande de subvention initiale était de 2 000 €.

Le dossier a été présenté au groupe de travail « tourisme » qui a donné un avis favorable à cette demande.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire accepte d'accorder une subvention de 2 000 € à l'Association Val de Mortagne, cette manifestation entrant dans le cadre de la promotion touristique.

Il autorise le Président à signer tous les documents y afférents.

Délibération adoptée à l'unanimité.

4.3. Virement de crédit

Une somme de 2 000 € avait été créditée sur le compte 657403 pour l'attribution de subventions aux actions touristiques. Compte tenu de la décision d'attribution d'une aide de 2 000 € à l'association Val de Mortagne et de l'aide déjà attribuée à la promotion du site du Pré Fleury, il est nécessaire de voter un crédit supplémentaire sur ce compte. J.M. GRAVIER propose qu'une somme de 1 000 € supplémentaire soit affectée au compte 657403.

Délibération n°058/2007 : virement de crédit

Afin de permettre le versement de la subvention à l'Association Val de Mortagne, il convient d'alimenter le compte 657403 dont la somme disponible actuellement n'est pas suffisante. .

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire vote un crédit supplémentaire à prendre sur l'excédent disponible dégagé au Budget primitif 2006, d'un montant de 1 000 €.

Délibération adoptée à l'unanimité.

5) Convention avec la ferme auberge de Mattexey

J.M. GRAVIER rappelle qu'un spectacle de conte est programmé dans le cadre de la Convention de Développement Culturel, le 17 novembre, à la ferme auberge de Mattexey.

Le coût du spectacle est de 2 €. Afin de simplifier les échanges financiers, il est proposé que la ferme auberge de Mattexey encaisse le prix d'entrée du spectacle et le reverse de manière globale à la communauté de communes. Pour ce faire, il est nécessaire de signer une convention entre les 2 parties.

Délibération n°059 /2007 : convention avec la ferme auberge de Mattexey, organisation d'un spectacle dans le cadre de la convention de développement culturel

Dans le cadre de la Convention de Développement Culturel signée avec le Pays, un spectacle « conte » est organisé le 17 novembre 2007 à la ferme auberge de Mattexey.

Une entrée de 2 € est prévue, qui sera perçue par la ferme auberge et nous sera reversée. Aussi, afin de clarifier les conditions d'accueil de cette manifestation, il est nécessaire de signer une convention (document joint).

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire accepte de signer cette convention. Il autorise le Président à signer tous les documents y afférents.

Délibération adoptée à l'unanimité.

6) Convention pour le prêt de matériel

J.M. GRAVIER propose, suite à plusieurs demandes, de mettre à disposition des communes et des associations, le matériel de vidéoprojection et le rétroprojecteur.

P. BURGAIN demande qui sera chargé du remplacement de l'ampoule (coût estimé à 400 €) en cas de dégradation.

J.M. GRAVIER et F. GENAY pensent que c'est de la responsabilité de la communauté de communes.

En cas de vol, c'est l'assurance de la commune qui prendra en charge le remboursement de l'appareil.

Il est précisé que le vidéo projecteur sera prêté uniquement aux communes et le rétroprojecteur aux associations et aux communes.

Délibération n°060/2007 : convention pour prêt de matériel

Plusieurs mairies et associations du territoire ont sollicité la Communauté de Communes de la Mortagne afin que celle-ci leur prête vidéoprojecteur, rétroprojecteur ou autre, pour des réunions publiques. Aussi, afin de faciliter le travail de ces associations et communes, il a été décidé d'accepter :

- le prêt du vidéoprojecteur uniquement aux communes
- le prêt du rétroprojecteur aux communes et aux associations

Afin de clarifier les conditions de prêt, il convient de mettre en place une convention qui sera signée par les deux parties lors de chaque demande (document joint).

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire accepte les termes de cette convention et autorise le Président à la signer lors de chaque demande.

Délibération adoptée à l'unanimité.

13) Questions diverses

❖ Carrière de Fraimbois

J.M. GRAVIER propose d'émettre un avis défavorable au projet de carrière de Fraimbois en raison :

- de l'impact en termes environnementaux (dégradations paysagères, modification des caractéristiques hydrauliques de la Meurthe)
- de l'impact en termes économiques : conséquences sur l'activité agricole (activité majeure sur le territoire de la Mortagne). Il rappelle que le projet concerne 46 ha.

De plus, il n'y a aucune assurance quant à l'entretien et aux aménagements après l'exploitation.

L. GELLENONCOURT propose d'apporter les compléments suivants :

- Recentrer l'avis compte tenu de la stratégie « développement durable » dans laquelle s'est engagée la communauté de communes.
- Ajouter des remarques concernant les conséquences sur le milieu (préservation des espèces), l'exploitation d'une ressource non renouvelable, le prélèvement raisonné non assuré.

D. LOPPION propose de compléter l'avis avec des remarques sur les risques d'inondations qui pourraient être accentués par l'exploitation de nouvelles carrières ce qui paraît contradictoire avec la démarche engagée dans le cadre du PAPI Meurthe.

❖ PLU de Gerbéviller

Il est proposé de participer à la réflexion sur l'élaboration du PLU de Gerbéviller. Cette proposition s'intègre dans le travail sur l'urbanisme engagé par le groupe « habitat ».

❖ Groupe services

Le groupe CCAS/CIAS va mener une réflexion sur une maison des services. Les personnes souhaitant s'investir dans ce projet peuvent s'inscrire au groupe (qui sera transformé en groupe « services »).

F. BALLAND, P. BURGAIN, D. LOPPION sont intéressés par ce projet.

La prochaine réunion du groupe de travail aura lieu le 8 octobre 2007 à 20 h 30 à la Mairie de Vallois.

❖ Portes ouvertes « acteurs économiques » du 30 septembre

Les documents de communication concernant la journée « portes ouvertes » du 30 septembre seront distribués dans les communes le vendredi 21. Il est demandé d'effectuer la distribution au plus tard pour le lundi 24 septembre. Avec nos excuses pour ce délai très court.

La classe de 3^{ème} « découvertes professionnelles » se rendra chez 5 artisans (M. Cotel de Vathiménil, M. Henry de Moyen, M. Blossé de Gerbéviller, M. Carlot de Moyen et M. Schuhmacher de Magnières), le jeudi 20 septembre.

❖ Départ Amélie

J.M. GRAVIER informe du départ d'Amélie et propose de faire un pot lors du prochain conseil communautaire.

❖ Fauchage des routes

F. BALLAND demande si le fauchage des routes est de la responsabilité de la communauté de communes.
J.M. GRAVIER répond que cela relève des compétences du Conseil Général.

❖ Ordures ménagères / conteneurs

F. BALLAND demande pourquoi les conteneurs de tri sont ramassés par le même camion et donc « re-mélangés ».
F. GENAY répond que la chaîne de tri a évolué et que cela permet également d'optimiser le passage du camion.

❖ Ordures ménagères / facturation

P.BURGAIN demande s'il y a une règle fixe pour le traitement des arrivées et des départs (demande de justificatifs...) et si ce ne serait pas plus simple que la communauté de communes s'occupe de demander les justificatifs directement aux personnes au lieu de passer par la commune.

F. GENAY explique que les communes sont mieux à même de connaître les mouvements de leurs habitants.

De plus, des justificatifs sont demandés seulement pour les étudiants ou en cas de demande de régularisation (remboursement). L'inscription sur les listes envoyées 2 fois par an est de la responsabilité du maire.

P. BURGAIN souligne qu'il y a eu une modification sur l'inscription en résidence secondaire d'une des habitations de sa commune, sans lui demander son avis. Ce cas sera vérifié auprès des services de la communauté de communes.

* *
*

Jean-Marie GRAVIER remercie la commune et la ferme auberge de Mattexey pour leur accueil.

<p style="text-align: center;">Prochain Bureau : le 10 octobre 2007 à 18h30 à Gerbéviller Prochain Conseil Communautaire : le 25 octobre 2007 à 20h30 à Fraimbois</p>
--

A Gerbéviller le 12 septembre 2007
Le Président,

Jean-Marie GRAVIER

<p><u>Destinataires du compte rendu :</u> - membres du Conseil Communautaire</p>
